

Remarques de l'Association pour le développement durable
de Doudeville et ses environs (A3DE)

dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de DAC du Pays Plateau de Caux Maritime

Nous reconnaissons l'intérêt pour le territoire de se doter d'un cadre collectif pour son aménagement commercial. Néanmoins, certains aspects du projet de DAC ne nous satisfont pas.

1. La hiérarchie des communes présentée dans le DAC n'est pas étayée par des chiffres concernant les populations par commune (plutôt que par groupe de communes), des zones de chalandises et des tendances économiques identifiées.

2. Les disponibilités sur les ZA existantes ne sont pas indiquées. Il en va de même pour les centralités urbaines. L'ouverture des nouvelles surfaces à l'urbanisme ne correspond pas à des besoins établis mais à une offre foncière spéculative qui risque de consommer des terres agricoles et espaces naturels pour des projets qui ne se réaliseront pas ou, s'il se réalisent, risqueront d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre au lieu de les réduire.

3. Comme l'indique la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen dans son avis, la cartographie des ZACOM n'est pas claire. Il semble parfois s'agir d'extensions de ZA existantes, par exemple à Cany-Barville, mais la carte de Doudeville ne montre pas les ZA existantes du Champ de Courses et de Colmont, et la carte des ZA de Yerville est absente.

4. La méthode utilisée pour compter le nombre d'exposants des marchés en plein air n'est pas indiquée, laissant penser que des méthodes différentes ont été employées d'un endroit à l'autre. Ainsi, le chiffre de 30 exposants pour Doudeville (toute l'année ?) est surprenant par comparaison à celui de 60 en hiver/100 en été pour Cany-Barville et 30 le samedi/100 le mercredi pour Yvetot.

5. L'emplacement de la ZACOM mixte-artisanat proposée à Doudeville est inapproprié pour les raisons suivantes :

- comme l'indique la CCI de Rouen dans son avis, du fait du fort dénivelé du terrain et de son éloignement du bourg susceptible d'accroître les distances de déplacement :
- les besoins ne sont pas établis : il existe des disponibilités non seulement en centre-bourg mais aussi sur les ZA existantes (ZA du Champ de Courses et ZI de Colmont), appelées à s'accroître avec la fermeture annoncée du centre de tri de la Poste sur la ZA du Champ de Courses ;
- il est contraire aux objectifs de la revitalisation des centre-villes et de la valorisation des entrées de ville ;
- cette ZA se trouvant à proximité des habitations de la rue du Bois Marie et de la rue de la Folie, elle n'est pas plus apte que le centre-bourg à accueillir des entreprises dont les activités ne peuvent s'exercer dans les centralités urbaines ;
- les projets de grandes surfaces commerciales au titre desquels les parcelles concernées ont été reclassées de terres agricoles en zones à vocation commerciale par des révisions simplifiées du POS en 2005 et 2010 n'ayant pas vu le jour, ces terrains sont toujours utilisés pour des activités agricoles ;
- la partie de la future ZA se trouvant côté sud de la rue du Bois Marie est composée d'une prairie permanente comportant une lignée d'arbres en amont d'un talweg ; par ailleurs, cette prairie jouxte un chemin dit "la voie romaine" régulièrement emprunté par des promeneurs ;

- la création de cette ZA, si elle arrivait à attirer des entreprises, serait source de nuisances liées au trafic pour les habitants du hameau et du bourg.

Nous proposons donc que la création de ZACOM qui figure sur la carte concernant Doudeville soit retirée du DAC et du SCOT, en faveur d'une véritable politique de revitalisation du centre-bourg de la commune de Doudeville.

Victoria Selwyn, présidente